



Pour un Avenir Commun à Visage Humain

FEDERATION DES AGENCES INTERNATIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT

Paris, le 05.04.04

A l'aimable Attention
de Monsieur Philippe DOUSTE BLAZY,
Ministre de la Santé et de la Protection
Sociale

Monsieur Le Ministre,

Tout d'abord qu'il me soit permis, au nom de la Fédération des AIDE et de toutes nos équipes de vous féliciter pour votre nomination en tant que Ministre de la Santé et de la Protection Sociale. Et de surcroît, du fait de vos positions allant dans le droit fil du respect des droits de l'Homme.

Notre Fédération qui milite depuis 1986 sur le terrain de l'humanitaire et de la promotion des droits humains, voit son action reconnu dans les instances internationales, puisque notre organisation est dotée du statut consultatif Général par le Conseil économique et Social des Nations Unies. Au niveau national nous avons toujours agi pour réduire la fracture sociale qui existe et qui touche les plus démunis, notamment, dans le secteur de la santé qui relève de votre compétence.

Dans le cadre de la concertation avec les associations avant toute décision concernant la protection maladie des plus pauvres (AME et CMU), comme le gouvernement précédent s'y était engagé formellement, nous voudrions vous interpellé sur les difficultés que les personnes qui élisent légalement domicile auprès de notre service géré par INSER-ASAF, Association-membre de notre ONG, qui s'occupe exclusivement des personnes sans domicile fixe.

En effet, l'accès à l'AME se voit compliqué par des conditions draconiennes à des populations précaires. Le dispositif de l'« admission immédiate » à l'AME, est supprimé, ce qui conduit à ne plus prendre en compte aucune urgence médicale ou sociale. En outre, la preuve d'une présence ininterrompue de 3 mois est exigée avant de pouvoir demander l'AME.

Certes, la preuve est nécessaire. Mais comment expliquer que dans un premier temps avant décembre 2003 la présentation d'un passeport muni d'un visa de plus de trois mois périmé permettrait, sans encombre, d'obtenir immédiatement l'attestation AME. Or, depuis janvier 2004, il faut de surcroît prouver une présence effective sur le territoire français d'au moins trois mois et à raison d'une preuve par mois (carte orange, facture, ordonnance, lettre reçue ..). Subitement en février 2004 les agents des services de la CPAM dans les hôpitaux n'acceptent plus les cartes oranges et les factures comme preuves. De plus, même ceux qui ont obtenu en 2002 et 2003 l'AME se voit obligés de prouver dans les mêmes conditions leur présence sur le territoire français. Cette situation absurde ne constitue pas un positionnement rationnel et responsable, puisque comme tout un chacun peut le concevoir les sans-papiers ne peuvent quitter à leur aise le territoire. Bref, les conditions qui prévalaient avant janvier 2004, à savoir la présentation d'un passeport muni d'un visa de plus de trois mois périmé doivent pouvoir suffire, comme auparavant, pour **obtenir immédiatement l'attestation AME.**

La réduction drastique de la protection maladie pour une population déjà stigmatisée se caractérise, à notre sens, par une atteinte aux droits humains.

Ainsi, au regard de ce constat nous demandons l'abandon des politiques de santé renforçant l'exclusion des populations précaires et dans l'immédiat, l'abandon des mesures d'atteinte à l'AME qui dans les faits tend à exclure les sans-papiers de l'accès aux soins, la mise en place d'une protection maladie de haut niveau pour tous, véritablement universelle pour tous les résidents, y compris les sans-papiers, en conformité avec les engagements internationaux de la France basée sur des droits égaux pour tous, avec un financement solidaire selon le principe qui a présidé à la création de la Sécurité Sociale en 1945 : « chacun cotise à hauteur de ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

En espérant que notre regard de terrain saura trouver un écho dans l'élaboration de votre politique de santé dans le cadre de votre mission, Veuillez Monsieur Le Ministre croire en l'expression de notre parfaite considération.

Pour la Fédération des AIDE
Le Président,
Abdelkbir EL HAKKAoui

AIDE-Fédération
Organisation Non
Gouvernementale
d'action
humanitaire et
d'aide au
développement.
Dotée du statut
Consultatif
Général par le
Conseil
Economique et
Social des
Nations Unies.